Un projet franco-québécois de discussions à visée philosophique entre jeunes

Catherine Audrain, directrice générale du projet PhiloJeunes,
Michel Tozzi, responsable scientifique du projet en France

Le Centre International PhiloJeunes développe et implante le projet PhiloJeunes. Celui-ci promeut une éducation aux valeurs démocratiques et civiques par le dialogue philosophique pour les jeunes du primaire et du secondaire, sous forme de DVDP (Discussions à visées Démocratique et Philosophique), en partenariat avec des institutions scolaires du Québec et en France (www.philojeunes.org).

Le projet parlementaire – PhiloJeunes Québec-France s'inscrit dans le contexte d'un **appel à la jeunesse francophone pour construire le monde d'après**, sous l'impulsion de Pierre-Alain Raphan, député de la 10e circonscription de l'Essonne à l'Assemblée nationale de la République française, et Samuel Poulin, député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale du Québec et adjoint parlementaire du premier ministre du Québec (volet jeunesse). Il s'agit de créer des espaces d'exercice de la parole des jeunes sur de grands enjeux de société de demain, lesquels seront portés aux instances parlementaires. Il concerne au Québec les Centres de Services scolaires Marie-Victorin ; des Samares et des Affluents ; en France les Académies de Versailles et de Créteil.

Objectifs :

- **Mettre en place des ateliers PhiloJeunes en utilisant l'approche de la Discussion à Visées démocratique et philosophique (DVDP), permettant un processus de discussion et de réflexion entre jeunes âgés de 15 ans sur le thème : L'impact du numérique sur les relations sociales ;**
- **Déposer un document faisant la synthèse des réflexions et recommandations le cas échéant aux élus**

Les classes concernées, qui pratiquent la DVDP, ont procédé à l'élection d'un ou d'une représentante de leur classe pour un maximum de quinze jeunes pour la France et quinze jeunes pour le Québec, donc un maximum de trente groupes répartis entre les partenaires scolaires. Ces trente jeunes sont porteurs de la synthèse des discussions de leurs classes et responsables des contenus du produit abouti.

Deux thèmes ont été choisis : la liberté d'expression et ses limites, la fraternité. Des fiches ont été confectionnées pour aider les enseignants. Des réunions par zoom entre ces trente « ambassadeurs » ont été organisées, sous forme de DVDP animées par l'équipe pédagogique de PhiloJeunes.

Ci-joint en annexe I, la fiche d'accompagnement des enseignants sur « La liberté d'expression et ses limites » ; en annexe II, la synthèse sur la discussion de ce thème dans deux classes du Québec et deux classes de France ; en annexe III, la synthèse de la DVDP en zoom entre les trente ambassadeurs.

Annexe I : la fiche d'accompagnement sur « La liberté d'expression et ses limites » pour les enseignants

- **Fiche 20: liberté d'expression**

Annexe II : Les synthèse des discussions dans différentes classes en France et au Québec

- **France 1**
- **France 2**
- **Québec Liberté d'expression**

Annexe III : synthèse de la réunion des ambassadeurs sur : « La liberté d'expression et ses limites ».

- **La liberté d'expression et ses limites**

PROJET PHILOJEUNES – PARLEMENTAIRES

PREMIÈRE RENCONTRE

Jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices PhiloJeunes-Parlementaires

24 mars 2021

HEURE : de 8 :00 à 9 :30 QC et 14 :00 à 15 :30 FR

SYNTHESE DE LA DVDP

THÈME : LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET SES LIMITES

Animation : Michel Tozzi (France)

Présidente de séance : Johanne Domaine (Québec)

Reformulateur : Jean-Charles Pettier (France)

Synthétiseur : catherine Audrain et Sylvain Fournier (Québec)

Analyse de la DVDP : Les observateurs rendront compte à leurs classes de ce qui s'est dit dans la réunion des ambassadeurs, après la séance lors du retour en classe

1. Qu’est-ce que la liberté d’expression ? (Conceptualisation de la notion)

- C’est communiquer, faire valoir ce que l’on pense sur un sujet, une opinion sur un fait ou politiquement.
- S’exprimer de plusieurs manières (art, cinéma, humour, etc.) à plusieurs personnes.
- Démontrer notre point de vue.
- C’est un droit fondamental d'exprimer et de dénoncer des propos, des idées, des politiques, des religions, etc., pas seulement par la parole (Il y a d’autres moyens d’expression tels que les Arts).
- C’est une condition de bien vivre ensemble, car cela ne brime pas le peuple au contraire, cela repose sur la liberté
- Liberté de transmettre et de répandre de nos idées, d’apprendre.
- Respect de soi. Développer le respect pour l’autre

Conséquences possibles : dérives, violences, blessures.

2. Est-ce important de disposer d’une liberté d’expression ? Pourquoi ?

(Argumentation)

- Ça permet de savoir ce qui se passe ailleurs (conscience du monde), d’élargir et d’enrichir nos connaissances.
- Ça permet de participer à la vie collective : liberté de s’exprimer sur des lois, les politiques et la culture (donner son avis, son opinion).
- Ça permet l’ouverture d’esprit, d’améliorer et de faire évoluer la société comme l’individu (partage des émotions, plus de diversité, de comprendre et d’assimiler l’opinion des autres, de développer l’écoute et le respect des autres) ;
- C’est une question de santé, de santé mentale et de santé de la société : elle assure la démocratie.
- Ça peut définir une personne, donner une identité à quelqu’un.
- cela permet de partager notre diversité de pensée, de religion.
- Pour certains, la liberté d’expression ça blesse, ça peut provoquer des violences.

La liberté d'expression peut être utilisée dans un bon sens et dans un mauvais sens.

3. Exemples d'inconvénients, par exemple, sur les réseaux sociaux

- La liberté d'expression est aussi la liberté de critiquer les opinions et de défendre ses idées. Il faut s'attendre à ce qu'on réplique, aux désaccords, à ce que des débats surgissent. Ça peut être positif et enrichissant, mais ça peut virer à l'insulte et entraîner de l'agressivité.
- Avec l'Internet, les réponses sont plus méchantes, plus impulsives. Une réponse différente de la nôtre peut engendrer une colère irrationnelle, de l'agressivité.
- Comment être en désaccord sans prendre ce conflit d'idées pour une agression ?
- Certaines personnes développent une dépendance.
- Problème de la relation à la vérité et au temps

3.1. Notion d'anonymat et de responsabilité

- On peut se cacher derrière l'écran, la possibilité d'être anonyme emmène certaines personnes à dire n'importe quoi. C'est plus facile de blesser quelqu'un qu'on ne voit pas, qu'on ne connait pas. Même si on s'excuse ensuite, le mal est déjà fait. Les gens qui agressent sur les réseaux sociaux ne ressentent pas toujours de l'empathie.
- L'utilisation de pseudonymes facilite les dérapages : pas de contacts réels avec la personne, on ne sait pas toujours qui partage ;
- Il n'y a pas vraiment de conséquence, même à dire des faussetés, comme des fakes news…

3.2. Notion de complexité de l'information

- Difficile de sélectionner les informations pertinentes : quelle information fiable, trop d'informations.
- Prendre le temps de réfléchir, de comparer les points de vue, apprendre à écouter.

4. Questions suscitées par la discussion

- Peut-on être soi-même sur les réseaux sociaux ?
- Comment être en désaccord sans violence ?
- Est-on vraiment libre si on est dépendant de l'opinion et du regard des autres utilisateurs ?
- La liberté d'expression sur les réseaux sociaux est-elle différente pour les filles et pour les garçons ? Y a-t-il des réseaux sociaux plus permissifs pour les garçons ?

- Comment faire coïncider le droit à la liberté d'expression et le respect d'autrui ?

5. Discussion sur des propositions de loi

- Est-il possible d'arriver à réguler les échanges sur les réseaux sociaux par la réglementation ?
- Une loi, même imparfaite, c'est déjà une amélioration, cependant en créant trop de lois autour des réseaux sociaux, on pourrait susciter l'effet inverse, un effet de révolte, une tentation à vouloir transgresser les lois.

5.1. Notion d'éducation

- Aucune loi ne pourrait permettre d'arrimer liberté et respect. Seule l'éducation peut y arriver.
- La loi pourrait permettre de palier là où l'éducation n'a pas réussi. Parce qu'il y a toujours des gens qui ne respectent rien.
- Les parents ont aussi un rôle à jouer sur ces questions.

5.2. Notion d'application de la loi

- Il y a des lois, mais elles ne sont que très peu appliquées.
- Les modérateurs sur les réseaux sociaux ne fournissent pas à la demande.
- Déjà, si les lois existantes, comme celles contre le cyber harcèlement en France par exemple, étaient appliqués, ce serait un bon début.

6. Discussion avec Monsieur Pierre-Alain Raphan, député de la circonscription de l'Essonne

Monsieur Raphan témoigne de sa surprise devant la maturité des participants.

6.1. Partage de réflexions

- Les médias sociaux ne sont que des outils. Les outils peuvent servir à faire le bien ou le mal. Il est plus facile de haïr que de réfléchir sur les réseaux sociaux et ils ne sont pas propices à la nuance. Ils peuvent devenir des outils antisociaux.
- Lors de discussions sur les réseaux sociaux, on nous oblige parfois, souvent, de choisir un camp. La nuance s'efface.
- Le nombre de caractères possible sur certains réseaux comme Tweeter avec un maximum de 240 caractères limite l'expression (nuances, élaboration, etc.), comme la courte durée des vidéos. Effets d'accélération et du rapport au temps.

- Les insultes et les fakes news ont 70% plus de chance d'être repartagées que les vraies nouvelles et les choses positives ;
- L'anonymat n'existe pas sur Internet. Avec l'ID, l'identité est traçable. Si on met les moyens, il est possible de retrouver la personne en arrière de l'écran : **pseudonyme n'est pas synonyme d'anonymat.**
- L'importance de l'éducation, de la philosophie dès le plus jeune âge pour protéger les générations à venir.

6.2. Rôle du député et conclusion

Comme député, la loi doit être défendue au même titre que le principe de justice comme moyen d'appliquer la loi même si cela est parfois difficile par manque d'effectifs et de ressources. La loi c'est l'expression de la volonté générale de la société. La loi est nécessaire pour vivre en démocratie

6.3. Questions/réponses entre les jeunes et Monsieur Raphan

- Q : Pourquoi l'anonymat sur les réseaux sociaux n'existe-t-il pas ?
- R : Dès que l'on se connecte, on a une identité numérique qui correspond à notre appareil et la borne WIFI. Quand on se déplace, le signal se déplace de borne en borne. Il est donc possible de retrouver la personne.
- Q : Les influenceurs/youtubeurs ont leur propre modérateur. Or, si le modérateur est du même avis qu'un propos malveillant, il ne le bloquera pas ?
- R : Il s'agit d'un problème d'honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas ce qui est attendu d'un modérateur. La loi dit : s'il y a un propos offensant ou blessant pour une personne, le modérateur doit le bloquer. Il faudrait renforcer la loi si la modération ne se fait pas bien.
- Q : Pourquoi on oppose la loi et l'éducation ? Est-ce que la loi pourrait avoir une fonction éducative ? Pourrait-on faire évoluer aussi les lois sur l'éducation ?
- L'un ne va pas sans l'autre. En France, il y a le concept de liberté pédagogique. La loi pourrait renforcer le socle commun en éducation.

6.4. Conclusion

Monsieur Raphan fait part de ses intentions à la suite de cette rencontre.

Cette activité renforce ses arguments et notre réflexion collective.

La semaine prochaine, Monsieur Raphan rencontre le ministre de l'Éducation français sur ces questions liées aux réseaux sociaux et la liberté d'expression. Il témoignera de l'expérience d'aujourd'hui et l'invitera à se joindre.

Élèves des écoles des Centres de Services scolaires des Samares et des Affluents et des académies de Créteil et Versailles.

Synthèse produite par Catherine Audrain (CIP), Sylvain Fournier et Lise Leclerc (CSSDA)